

#### **4. HISTOIRE ET LIEUX DE MÉMOIRE**

Deux volets entrent dans cette problématique de recherche, la Mémoire et l'Histoire, d'une part, l'étude des conséquences des décisions officielles d'effacement de la mémoire lors d'un processus judiciaire romain, d'autre part. L'articulation entre la mémoire et l'histoire est riche en enseignements et trouve une concrétisation dans l'étude des *monumenta*. La notion de mémoire et avec elle ses mécanismes complexes de perception de l'espace durant l'Antiquité naît de plusieurs types d'approches : les unes concrètes, issues de l'expérience de la distance par les marchands et les voyageurs, les généraux et les armées, les peuples en quête de terres ; les autres nées du travail de l'imagination, de la recherche d'explications mythologiques et de calculs scientifiques. Leur rencontre a produit une matérialisation réelle ou imaginée donnant une forme, des limites au territoire connu, des repères qui sont devenus des *monumenta*, des lieux de mémoire.

##### ➤ **Mémoire et Histoire**

*Responsables* : Stéphane Benoist, Christine Hoët-van-Cauwenberghe (Univ. Lille, Halma)

*Équipe* : Anne Daguet-Gagey (Artois, CREHS, EA 4027); Sabine Lefebvre (Bourgogne, ARTeHIS, UMR 6298) ; Maria Kantiréa (Nicosie, Chypre) ; Cédric Brélaz (Strasbourg, Archimède, UMR 7044) ; Christine Aubry (Univ. Lille, IRHiS, bases de données et site VAM)



*Programme* : Les victimes de l'*Abolitio memoriae* (VAM) : lors du précédent quinquennal, ont été poursuivis les dépouillements des sources épigraphiques et littéraires et la mise en œuvre d'une base de données transférée sur *FileMaker Pro*, en vue d'une mise en ligne qui devrait intervenir durant la deuxième année du nouveau contrat (en septembre-octobre 2016 avec accès réservé). L'avancement des travaux a été présenté au congrès international d'épigraphie de l'AIEGL à Berlin (août 2012) – cf. S. Benoist, Chr. Hoët-van Cauwenberghe et S. Lefebvre, « Mise en scène de l'oubli de la mémoire et *monumenta* exemplaires dans l'espace urbain », dans Werner Eck et Peter Funke (éd.), *Öffentlichkeit – Monument – Text*, XIV Congressus Internationalis Epigraphiae Graecae et Latinae 27. – 31. Augusti MMXII Akten, De Gruyter, Berlin, Boston, 2014, p. 695-698 – et le site sera officiellement présenté au prochain congrès épigraphique de Vienne (août-septembre 2017).

Le programme de recherche, « Les victimes de l'*Abolitio memoriae* » a été créé dans le cadre du centre Gustave Glotz, Paris, UMR 8585, au 1<sup>er</sup> janvier 2002, renouvelé dans le même cadre institutionnel pour un 2<sup>e</sup> contrat quadriennal en 2006, puis accueilli depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 au sein du laboratoire Halma, Lille, UMR 8164. Lancé par Stéphane Benoist et Sabine Lefebvre, il est fondé sur des dépouillements systématiques des sources témoignant d'une pratique de condamnation de la mémoire à Rome et dans le monde romain (du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère au IV<sup>e</sup> siècle après notre ère), qui comprend un volet juridique et des applications pratiques, en particulier le martelage des inscriptions et la transformation de la statuaire. Dans le cadre de ce programme, nous avons commencé par sélectionner dans un premier temps la nature des documents traités. Nous avons choisi de travailler en priorité sur deux types de sources épigraphiques et littéraires.

Les sources littéraires nous ont permis d'aborder ce que les Modernes ont nommé à partir du XIX<sup>e</sup> siècle la *damnatio memoriae* dès la prise de décision, en particulier en ce qui concerne les princes, mais aussi de repérer les autres cas, notamment ceux des hauts fonctionnaires de l'État, victimes des épurations. En livrant une vision plus large du phénomène du martelage, les auteurs peuvent ainsi révéler les circonstances d'une condamnation de la mémoire et nous permettre de suivre l'apparition de cette pratique ; cette dernière ne peut se laisser enfermer dans une stricte définition de la négation de la divinisation des empereurs morts. Il est alors loisible d'envisager les contours juridiques, les implications pratiques, les contenus politiques et sociaux auxquels les textes sont plus sensibles.

Mais ce sont bien sûr les sources épigraphiques qui ont retenu en priorité notre attention. Témoignant de l'application de l'*abolitio* sur tout le territoire de l'Empire, elles ont été répertoriées afin d'être traitées sous un nouvel angle d'étude. En effet, la traduction épigraphique de la *damnatio* est le martelage, et ce dernier, s'il témoigne de la condamnation d'un individu, n'est pas anodin. L'inscription peut être réemployée et le souvenir du martelage ainsi effacé, le texte peut être regravé, ou le martelage laissé visible, affirmant de façon volontariste l'effacement.

Aussi, afin de prendre en compte ces multiples aspects, nous avons choisi de créer une banque de données, d'abord au moyen du logiciel 4D puis, à partir de janvier 2010, dans le cadre d'Halma, sous File Maker Pro, pour intégrer le résultat de nos dépouillements. Plusieurs rubriques ont été prévues en vue de leur exploitation :

- la présentation de l'inscription : références aux grands *corpora*, localisation provinciale, par cité, mais aussi au sein de l'espace civique dans la mesure du possible, datation, description du support ;
- les données sur le « martelé » : son nom, ses relations familiales, son origine sociale, géographique, sa carrière : tous les renseignements prosopographiques fournis par le texte étudié ;
- la description du martelage : texte martelé (des lettres sont encore parfois lisibles), l'objet du martelage (*nomen, cognomen*, titres et fonctions...), le soin apporté au martelage, éventuelle regravure, date et contexte... Une relecture des textes s'avérant souvent nécessaire, nous avons prévu de constituer également une banque de données photographiques pour faciliter notre étude. En effet, l'une des premières étapes du travail est de vérifier si l'inscription est réellement martelée, ou si les traces ne sont que les

## THÈME 2

### POUVOIRS, RELIGIONS ET REPRÉSENTATIONS

Stéphanie HUYSECOM-HAXHI, Dominic MOREAU

résultats de dommages postérieurs, liés parfois aux conditions de découverte.

*Actions* : Atelier, Séminaire ; préparation de la banque de données, discussions sur des dossiers épigraphiques, études des modalités de fonctionnement du processus de l'*abolitio memoriae*.

*Outils, valorisations* : banque de données et site internet [VAM. Cf. thème 4, 4<sup>e</sup> section « Nouveaux outils, nouveaux savoirs »]

#### ➤ Monumenta

*Responsables* : Stéphane Benoist, Christine Hoët-van-Cauwenberghe (Univ. Lille, Halma)

*Équipe / partenaires* : 3 UMR associés et une EA (Halma, AnHiMA, ARTeHIS et CREHS) ; Anne Daguet-Gagey (Artois, CREHS, EA 4027) ; Sabine Lefebvre (Bourgogne, ARTeHIS, UMR 6298) ; Sylvia Estienne (ENS), Jean-Pierre Guilhembet (Paris 7, AnHiMA, UMR 8210).

*Programme* : *Monumenta*, « traces écrites et figurées de la mémoire dans l'empire romain » : la mise en scène dans l'espace impérial de la *memoria* est étudiée à partir des aspects de la mémoire avertie, condamnée et réhabilitée. Les dépouillements du programme VAM « *Victimes de l'abolitio memoriae* » offrent une base de données exploitables pour cette réflexion centrée sur les traces écrites et figurées, leur emplacement, leur signification dans un réseau très dense de communication, leur gestion par les autorités centrales, provinciales, urbaines et privées (collégiales et familiales). Il s'agit de reprendre sur un plan institutionnel et anthropologique les questions portant sur l'écrit et l'image et leurs statuts dans le monde romain impérial. Plusieurs manifestations ont été organisées durant le précédent quinquennal : des séminaires dont les diverses interventions ont été publiées en 2014 ; deux journées d'étude, l'une sur *Monumenta. Du centre du pouvoir aux confins de l'empire* (Université de Bourgogne, Dijon, ARTeHIS, UMR 6298, mars 2012, publiée aux Éditions universitaires de Dijon, Dijon, 2014), l'autre intitulée *Autour de Germanicus* (Paris, AnHiMA, UMR 8210, octobre 2012, publiée dans les *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, XXIV), enfin un Symposium qui s'est déroulé en septembre 2013 à Lille, intitulé *Une mémoire en actes : espaces, figures, discours* (publication au Septentrion en février 2016).

Le projet *Monumenta* porte expressément sur la mise en scène dans l'espace impérial – dans les cités, sur les *uiae* de l'empire, dans les camps et les sanctuaires... – de la *memoria* à partir des aspects précédemment étudiés : mémoire avertie, condamnée et réhabilitée. À partir de la banque de données VAM, il est possible d'étudier les modalités de prise de décision, de diffusion et d'expression dans l'empire romain des mesures de condamnation de mémoire, ce qui revient à poser le problème du statut de l'écrit et de l'image dans les cités du monde romain impérial.

Trois grands angles d'approche ont été privilégiés pour l'organisation de ces rencontres :

– des lieux et des espaces mémoriels. Le rôle des espaces publics, enrichis, décorés par les grandes familles et devenant ainsi des *monumenta* au statut pouvant évoluer du public au privé et réciproquement est l'un des aspects retenus ; à tous les niveaux, cités, provinces, grands secteurs géographiques, des bilans et études de cas, à portée comparatiste, doivent pouvoir être présentés. Une journée d'études aura d'ailleurs lieu à Paris les 7 et 8 octobre 2016 sur le thème du *genius loci* (organisation Sylvia Estienne et Jean-Pierre Guilhembet, AnHiMA, UMR 8210).

– des personnages dont la mémoire constitue un *monumentum*, qu'il s'agisse d'une figure exemplaire, ou bien au contraire du *topos* du mauvais comportement (le gouvernement tyrannique d'un prince, d'un magistrat ou d'un gouverneur). On peut ainsi citer le cas exemplaire de Domitien, dont la titulature martelée témoigne d'une *abolitio memoriae* différentielle en fonction des provinces. Des études de cas précis permettent de mesurer les aléas de la mémoire sur le plus long terme possible.

– des approches politiques, juridiques et socio-économiques aident à croiser les expressions tant épigraphiques qu'iconographiques et littéraires de la mémoire. Par exemple, on peut envisager le corpus des rhéteurs de la seconde sophistique dans une perspective mémorielle, les données juridiques qui permettent de préciser le statut des *monumenta*, ou bien grâce à des inventaires conduits site par site les enjeux financiers et identitaires de ces traces tangibles du passé.

*Actions* : Atelier, Séminaire (une à trois fois par an, à Paris, à Lille, à Arras ou à Dijon).

*Outils, valorisations* : banque de données et site internet [VAM. Cf. thème 4, 4<sup>e</sup> section « Nouveaux outils, nouveaux savoirs », publications des séminaires et journées d'étude].